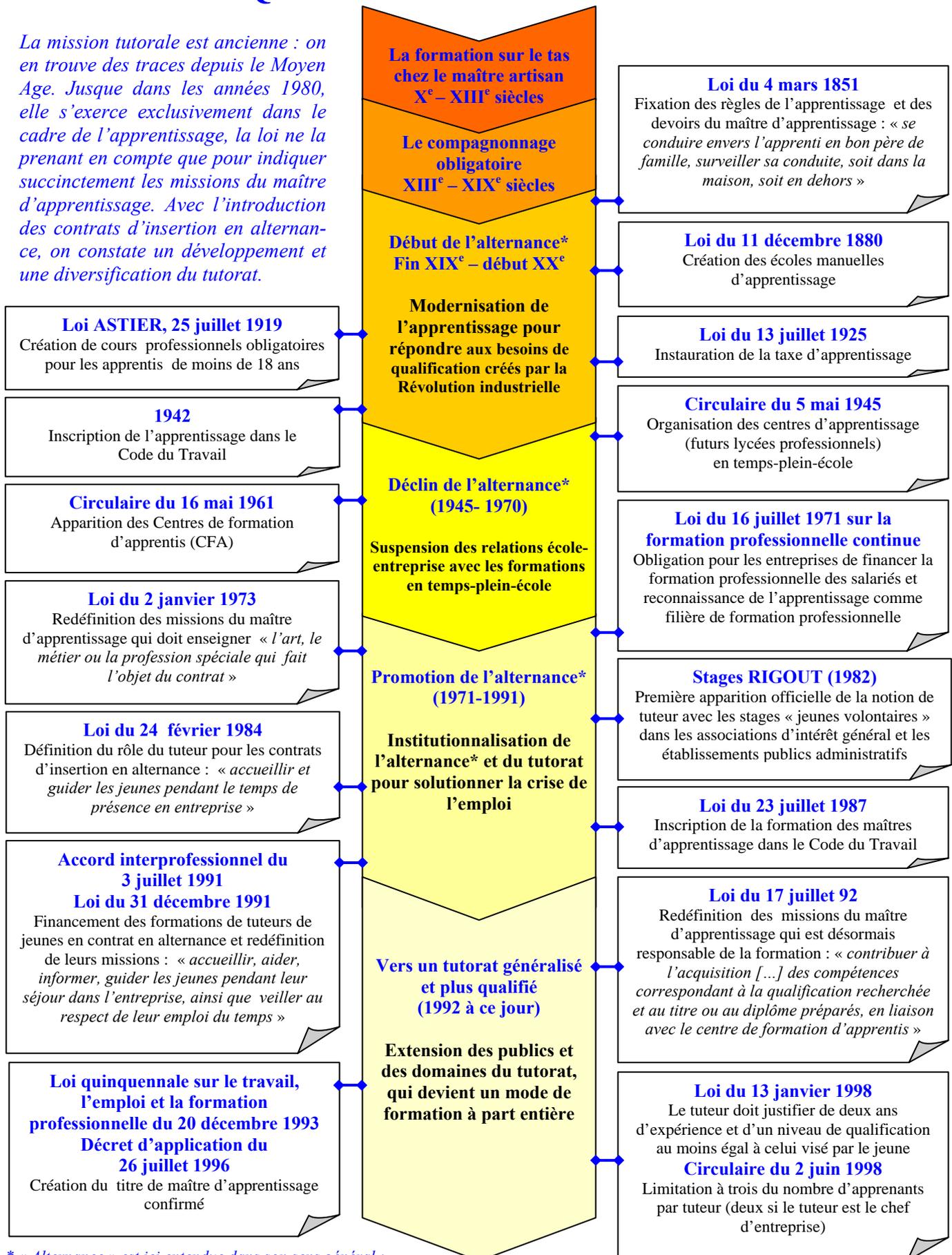


# HISTORIQUE ET CADRE LEGAL DU TUTORAT

*La mission tutorale est ancienne : on en trouve des traces depuis le Moyen Age. Jusque dans les années 1980, elle s'exerce exclusivement dans le cadre de l'apprentissage, la loi ne la prenant en compte que pour indiquer succinctement les missions du maître d'apprentissage. Avec l'introduction des contrats d'insertion en alternance, on constate un développement et une diversification du tutorat.*



\* « Alternance » est ici entendue dans son sens général : système de formation par lequel un jeune bénéficie d'une formation théorique en organisme de formation et d'une formation pratique en entreprise.